

Décision du président N°2025/TT/34/01

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le code général de la fonction publique, et notamment son article L. 452-44,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 27 et 28,

Vu la délibération n° 18/11/08 en date du 7 décembre 2018 par laquelle le Conseil d'Administration a donné délégation à son Président pour créer les emplois non permanents correspondants aux activités du Pôle Optimisation du Centre de gestion de l'Oise dans le cadre de la mise à disposition d'agents aux collectivités adhérentes en application de l'article L. 452-44 du code général de la fonction publique,

Considérant la nécessité de créer les emplois non permanents correspondants aux demandes formulées par les collectivités adhérentes au Pôle optimisation du Centre de Gestion de l'Oise.

DECIDE :

ARTICLE 1 :

De créer les emplois non permanents suivants :

Collectivité adhérente	Motif de recrutement	Grade	Durée hebdomadaire de service	Date de création de l'emploi	Date de fin de l'emploi
LORMAISON	REMPLACEMENT D'UN AGENT MOMENTANEMENT INDISPONIBLE	Adjoint administratif territorial principal de deuxième classe	5/35h	20/08/2025	30/08/2025
CHANTILLY	VACANCE TEMPORAIRE D'UN EMPLOI PERMANENT	Adjoint technique territorial	35/35h	18/08/2025	29/08/2025
CANLY	REMPLACEMENT D'UN AGENT MOMENTANEMENT INDISPONIBLE	Adjoint administratif territorial principal de première classe	35/35h	18/08/2025	03/10/2025
GOUVIEUX	VACANCE TEMPORAIRE D'UN EMPLOI PERMANENT	Adjoint administratif territorial	35/35h	20/08/2025	31/08/2025

ESCHES	REMPACEMENT D'UN AGENT MOMENTANEMENT INDISPONIBLE	Attaché			
SENLIS	REMPACEMENT D'UN AGENT MOMENTANEMENT INDISPONIBLE	Adjoint technique territorial	35/35h	18/08/2025	18/08/2025
SENLIS	REMPACEMENT D'UN AGENT MOMENTANEMENT INDISPONIBLE	Adjoint technique territorial	35/35h	20/08/2025	20/08/2025
SENLIS	REMPACEMENT D'UN AGENT MOMENTANEMENT INDISPONIBLE	Adjoint technique territorial	35/35h	18/08/2025	19/08/2025
SENLIS	REMPACEMENT D'UN AGENT MOMENTANEMENT INDISPONIBLE	Adjoint technique territorial	35/35h	21/08/2025	22/08/2025
SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE L'OISE (SDIS)	VACANCE TEMPORAIRE D'UN EMPLOI PERMANENT	Adjoint technique territorial	35/35h	21/08/2025	20/11/2025
SENLIS	REMPACEMENT D'UN AGENT MOMENTANEMENT INDISPONIBLE	Adjoint territorial du patrimoine	35/35h	23/08/2025	24/08/2025

SENLIS	REMPLACEMENT D'UN AGENT MOMENTANEMENT INDISPONIBLE	Adjoint territorial du patrimoine			
COYE-LA-FORET	ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE	Adjoint territorial d'animation	35/35h	18/08/2025	29/08/2025
CHANTILLY	VACANCE TEMPORAIRE D'UN EMPLOI PERMANENT	Adjoint technique territorial	35/35h	18/08/2025	17/10/2025
COMMUNAUTE DE COMMUNES SENLIS SUD OISE	ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE	Adjoint administratif territorial	35/35h	18/08/2025	29/08/2025
Agglomération Creil Sud Oise (ACSO)	ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE	Adjoint technique territorial	35/35h	18/08/2025	18/08/2025
Agglomération Creil Sud Oise (ACSO)	ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE	Adjoint technique territorial	35/35h	18/08/2025	18/08/2025
Agglomération Creil Sud Oise (ACSO)	ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE	Adjoint technique territorial	35/35h	18/08/2025	18/08/2025
Agglomération Creil Sud Oise (ACSO)	ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE	Adjoint technique territorial	35/35h	19/08/2025	19/08/2025

Agglomération Creil Sud Oise (ACSO)	ACCROISS EMENT TEMPORAI RE D'ACTIVIT E	Adjoint technique territorial			
Agglomération Creil Sud Oise (ACSO)	ACCROISS EMENT TEMPORAI RE D'ACTIVIT E	Adjoint technique territorial	35/35h	19/08/2025	19/08/2025
Agglomération Creil Sud Oise (ACSO)	ACCROISS EMENT TEMPORAI RE D'ACTIVIT E	Adjoint technique territorial	35/35h	20/08/2025	20/08/2025
Agglomération Creil Sud Oise (ACSO)	ACCROISS EMENT TEMPORAI RE D'ACTIVIT E	Adjoint technique territorial	35/35h	20/08/2025	20/08/2025
SAINT-PIERRE- ES-CHAMPS	ACCROISS EMENT TEMPORAI RE D'ACTIVIT E	Adjoint technique territorial	35/35h	18/08/2025	31/08/2025
ESCHES	REMPLECE MENT D'UN AGENT MOMENTA NEMENT INDISPONI BLE	Attaché	7/35h	20/08/2025	20/08/2025
Agglomération Creil Sud Oise (ACSO)	ACCROISS EMENT TEMPORAI RE D'ACTIVIT E	Adjoint technique territorial	35/35h	21/08/2025	21/08/2025
Agglomération Creil Sud Oise (ACSO)	ACCROISS EMENT TEMPORAI RE D'ACTIVIT E	Adjoint technique territorial	35/35h	21/08/2025	21/08/2025

Agglomération Creil Sud Oise (ACSO)	ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE	Adjoint technique territorial			
AVILLY SAINT LEONARD	REMPLACEMENT D'UN AGENT MOMENTANEMENT INDISPONIBLE	Adjoint technique territorial	2/35h	22/08/2025	22/08/2025
Agglomération Creil Sud Oise (ACSO)	ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE	Adjoint technique territorial	35/35h	22/08/2025	22/08/2025
Agglomération Creil Sud Oise (ACSO)	ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE	Adjoint technique territorial	35/35h	22/08/2025	22/08/2025
Agglomération Creil Sud Oise (ACSO)	ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE	Adjoint technique territorial	35/35h	22/08/2025	22/08/2025

Les crédits correspondants sont inscrits au budget

ARTICLE 2 :

Conformément aux dispositions de l'article 28 du décret 85-643 précité, la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du conseil d'administration.

ARTICLE 3 :

Les dispositions de la présente décision prendront effet après transmission aux services de l'Etat et publication.

ARTICLE 4 :

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Fait à Beauvais,

Le ...

Le Président,